



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2024

Transitions numérique, alimentaire & accompagnement des compétences : témoignages d'entreprises des secteurs agri-agro-pêche

Dans le cadre de l'évolution de son offre de services 2024, visant à répondre aux enjeux des transitions auxquelles ses entreprises adhérentes sont soumises, OCAPIAT a organisé le 28 février 2024 une table ronde au Salon international de l'agriculture. Afin de démontrer l'adéquation de ses outils aux besoins d'adaptation des entreprises du secteur agricole, alimentaire et pêche, OCAPIAT a fait témoigner les entreprises ONF, ROOSEVELTDIS et TERACTION. Chacune de ces entreprises a pu développer un pan de l'offre de services de l'OPCO soit au titre de la digitalisation des formations ou bien des accompagnements à la transition écologique. Au-delà des enjeux d'évolution des compétences, les entreprises doivent en parallèle repenser les conditions de travail des collaborateurs. Un replay de la table ronde est disponible sur ocapiat.fr ou sa chaîne [Youtube](#).

Les transitions auxquelles sont soumises les entreprises nécessitent une adaptation de l'accompagnement d'OCAPIAT

Les entreprises du périmètre de l'OPCO sont confrontées à des évolutions de différentes natures, à savoir : la transition alimentaire et agricole, la transition numérique et la transition écologique. Ainsi, au titre de la transition alimentaire et agricole, les entreprises doivent modifier profondément leurs méthodes de production et de gestion des ressources alimentaires et de la valorisation des déchets. Concernant la transition environnementale, les entreprises intègrent de nouvelles technologies liées, notamment, à la maintenance prédictive et aux agroéquipements. Enfin, au titre de la transition numérique, les entreprises intègrent de plus en plus de nouveaux outils dans la gestion de leur production. L'ensemble de ces nouveautés doit s'accompagner d'actions de formation permettant aux salariés d'adapter leurs compétences.



Hervé PROKSCH, Président d'OCAPAT, a précisé que « pour répondre à l'ensemble de ces transitions, OCAPAT a développé des observatoires professionnels des qualifications et des métiers en capacité de mener des études prospectives ». « Nous développons aussi une offre d'autodiagnostic permettant aux entreprises de se saisir des sujets emploi/formation, de définir un plan d'action et d'être accompagné pour réaliser les actions prioritaires. Lors d'une table ronde sur la transition écologique j'ai rappelé qu'avec un déficit de 75 000 emplois, l'agriculture fait partie des 5 secteurs en tension selon le Secrétariat général à la planification écologique. Au titre de l'enjeu écologique, sur lequel nous sommes très attendus par l'Etat, nous avons donc aussi un rôle de contributeur à la création de ces futurs emplois environnementaux dans nos secteurs. Nous avons à disposition des outils intéressants et des services concrets apportés à nos entreprises et leurs salariés pour leur permettre de monter en compétences ».

Participants à la table ronde

Séquence 1/ L'accompagnement de l'ONF avec l'offre régionale pour l'évolution rapide des compétences des techniciens forestiers sur le plan numérique et climatique.

- Monsieur Armand FETUS, Responsable formation ONF

Séquence 2/ L'accompagnement de ROOSEVELTDIS (boulangerie PAUL) avec la PCRH et le FNE-Formation au pilotage de projet d'économie d'énergie et de maintenance du matériel via la méthode du Lean Management déclinés en modules présentiels et distanciels.

- Madame Diana GRIGUER, Directrice

Séquence 3/ L'accompagnement de TERACTION à la digitalisation des parcours de formation avec DIAG RH+

- Monsieur Fabien MARTIN, Responsable Formation Innovation pédagogique & digital Teract

Séquence 4/ QVCT & impact managérial - Charte emploi élargie EDEC

- Monsieur Arnaud TRAN VAN, Gérant et consultant du Cabinet ANCOE

Quelques messages clés entendus à la table ronde

Monsieur Armand FETUS, Responsable formation ONF : « L'offre régionale de formation proposée par OCAPAT répond à un besoin de l'ONF avec une offre de formation large et diversifiée pour un développement rapide des compétences de nos salariés partout en France mais aussi de rapidité de contractualisation simplifiée avec des organismes de formation en tout point du territoire. Cela est d'autant plus appréciable quand par exemple nos techniciens doivent rapidement s'adapter sur le plan numérique (télédétection, vision aérienne des forêts...) aux problèmes de dépérissement des forêts dus aux changements climatiques ».



Madame Diana GRIGUER, Directrice ROOSEVELTDIS : « Grâce à notre prise de conscience lors du diagnostic PCRH et aux actions de formations financées par le FNE-Formation, nous avons par exemple mieux piloté nos budgets d'eau, d'électricité et mieux trié nos déchets ».

Monsieur Fabien MARTIN, Responsable Formation Innovation pédagogique & digital Teract :
« Avec ces 12 jours d'accompagnement au titre du DIAG RH +, nous avons réussi à baliser notre projet de création et de déploiement d'un parcours de formation digitalisé sur mesure à destination de nos apprentis afin qu'ils apprennent autant l'univers du végétal que celui du conseil et de la vente en jardinerie».

Monsieur Arnaud TRAN VAN, Gérant et consultant du Cabinet ANCOE : « Avec cette démarche QVCT (amélioration des conditions de travail) qui s'inscrit dans la Charte emploi élargie cofinancée par OCAPIAT et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, il s'agit de recentrer la réalité du travail dans la perception que les collaborateurs peuvent avoir de leur qualité de vie. Face aux difficultés de recrutement et aux objectifs de performance durable des collaborateurs, les entreprises doivent offrir des conditions de travail de plus en plus attractives ».

Revoir la table ronde du 28/2/24 (replay de la captation vidéo) :

https://youtu.be/z9oeF_cbFMA



ANNEXE : chiffres clés/ressources

Le rôle d’OCAPIAT est de pouvoir répondre, en matière d’offre de formations et de conseils aux entreprises, à l’ensemble des transitions. Quelques chiffres permettent de mieux se rendre compte de l’impact d’OCAPIAT dans la vie des entreprises :

- OCAPIAT a accompagné la formation en 2023 de près de 426 000 bénéficiaires
- Cela représente un budget de 1,116 milliard d’euros
- OCAPIAT a effectué plus de 31 000 visites d’entreprises en 2023 à des fins d’information et de conseil

Ce qui ressort de ces chiffres, c’est une forte demande des entreprises à voir se mettre en place, rapidement, des formations permettant à leurs salariés de monter en compétences sur un périmètre de formations très étendu allant de la formation « traditionnelle » (liée à la production, à la commercialisation par exemple) à la formation « réglementaire » (dans la conduite ou l’hygiène et la sécurité) mais aussi à la formation plus « novatrice » liée au numérique embarqué, à la maintenance prédictive ou encore la maîtrise des agroéquipements.



A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr